

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 10217 du 10 octobre 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1235323S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 12606 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128678S) ;

Vu la décision n° 41190 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128666S),

Décide :

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} novembre 2012 :

Massé, Laurent

Nigend : 164 633

Numéro de livret de solde : 8 021 359

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} novembre 2012 :

Travert, Emmanuelle

Nigend : 195 935

Numéro de livret de solde : 8 056 536

Fait le 10 octobre 2012.

Le colonel,
commandant de la gendarmerie de l'air,
G. CAZENAVE-LACROUTZ